



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 24 Septembre 2014

INVESTISSEMENTS

12 - DEPOT BUS SITE DE COLOMIERS

12.2 - Avenant n° 1 au marché Y 2012 10449 M conclu avec le groupement d'entreprises MALET - INEO Réseaux Sud-Ouest - Travaux de Voiries et Réseaux Divers : Approbation de l'avenant

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, M. LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4. du 16 décembre 2010, a approuvé le pré-programme « Caractéristiques Générales » du site TISSEO de Colomiers, appelé également « 3ème Dépôt ».
- Par délibération D.2011.03.28.11.1. du 28 mars 2011, a approuvé l'organisation des consultations des marchés nécessaires au bon déroulement des études et des travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du site TISSEO de Colomiers.
- Par délibération D.2011.07.11.7.1. du 11 juillet 2011, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du futur site TISSEO de Colomiers au Groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN.
- Par délibération D.2012.11.29.14.1 du 29 novembre 2012, a autorisé la signature du marché Y 2012 10119 M avec le groupement d'entreprises MALET (mandataire) - INEO Réseaux Sud-Ouest pour un montant s'élevant à 3 439 262,95 € HT compris Option 1.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- l'intégration de prestations complémentaires au marché Y 2012 10449 M donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs et à l'ajustement des quantités du Détail Estimatif,
- la prolongation du délai global d'exécution de 03 mois.

Les prestations complémentaires se justifient en fonction des éléments suivants :

➤ Ajustements de finition et nivellement sur la zone de l'ancienne usine :

Le traitement de surface sur la zone de démolition de l'ancienne usine n'était pas satisfaisant altimétriquement. Ces prestations complémentaires concernent des apports de matériaux pour la mise à la côte et le nivellement de la plateforme.

➤ Terrassement déblais et purges complémentaires :

Certains endroits du site nécessitent des purges complémentaires afin d'obtenir la portance du sol attendu.

➤ Arrachage et évacuation d'arbres :

Ces prestations complémentaires concernent l'arrachage et l'évacuation des arbres présents sur les acquisitions foncières (Babec Roumec, Teisseire) réalisées après le démarrage du chantier.

➤ **Fourniture et pose de filets rigides pour les 4 demi-barrières :**

Ces prestations complémentaires consistent à la mise en place de filets rigides sous les barrières de l'entrée du site destinées à augmenter la sécurité en interdisant le passage sous ces barrières.

➤ **Fourniture et pose de bordures complémentaires devant l'atelier et le bâtiment « logistique »**

La mise en place de ces bordures est destinée à protéger les éléments verriers présents en façades de l'atelier et du bâtiment « logistique ».

2° - Fixation des Prix Nouveaux définitifs

Les prestations listées ci-dessus et demandées au titulaire du marché font l'objet d'un ajustement des quantités du Détail Estimatif en intégrant les prix nouveaux issus du complément au Bordereau des Prix Unitaires.

Ces prix nouveaux ont été établis et arrêtés par la maîtrise d'œuvre en fonction des sous-détails de prix fournis par l'entreprise, conformément à l'article 14 du CCAG Travaux.

Intégration des prix nouveaux :

- PN 1 - Nivellement de la zone de l'ancienne usine	+ 81 500,00 €
- PN 4 - Arrachage et évacuation d'arbres	+ 14 818,85 €
- PN 5 - Bordures complémentaire	+ 4 305,00 €
- PN 6 - Filets rigides pour les 4 demi-barrières	+ 820,00 €

3° – Impact financier du présent avenant sur le marché

Le montant HT du présent avenant est modifié de la façon suivante :

Intégration des prix nouveaux du détail estimatif : + 101 443,85 €

Modification des quantités du détail estimatif : - 18 096,14 €

Le montant HT du présent avenant n°1 représente une augmentation de 83 347,71 € HT du montant total du marché.

Le marché Y 2012 10449 M conclu avec le groupement MALET – INEO Réseaux Sud-Ouest est ainsi porté à la somme de 3 522 610,66 € HT, ce qui représente une augmentation d'environ 2,42 % du montant du marché initial de 3 439 262,95 € HT.

4° – Durée du marché

La consultation du présent lot « Voirie Réseaux Divers » avait été anticipée par rapport à celle des autres lots liée à la réalisation des travaux « tout corps d'état » afin d'avancer la date de fin de travaux au 31 octobre 2014.

Le retard de 03 mois constaté pour le démarrage des travaux « tout corps d'état » consécutif au recours sur le Permis de Construire a pour conséquence de fixer la date de fin de travaux au 31 janvier 2015.

Le délai global d'exécution du présent marché est ainsi à prolonger de 03 mois pour le porter de 21 à 24 mois.

Cette prolongation de délai est sans incidence financière sur le marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché N° Y 2012 10449 M et d'en autoriser la signature.

* *
*

Le Comité Syndical :

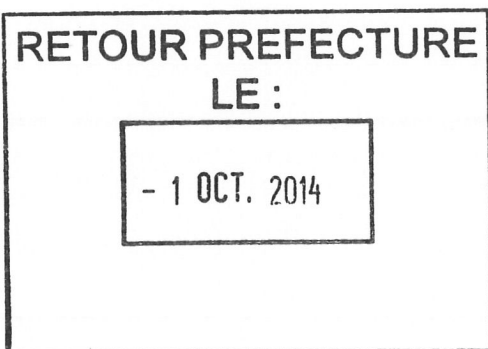
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° Y 2012 10449 M avec le groupement MALET – INEO Réseaux Sud-Ouest pour un montant de 83 347,71 € HT.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES



Annexe D.2014.09.24.12.2

CONSTRUCTION DU 3^{ème} DEPOT-BUS DE TISSEO A COLOMIERS

LOT 1 – VRD

AVENANT N° 1

Y 2012 10449 M

SEPTEMBRE 2014

Titulaire : Groupement MALET/INEO Réseaux Sud-Ouest



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 1 au marché Y 2012 10449 M concernant le lot VRD, a pour objet :

- d'intégrer au marché les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :
 - Ajustements de finition et nivellement sur la zone de l'ancienne usine,
 - Terrassement déblais et purges complémentaires,
 - Fourniture et pose de filets rigides pour les 4 demi-barrières,
 - Arrachage et évacuation d'arbres,
 - Bordures complémentaires devant l'atelier et le bâtiment « logistique ».
- de modifier les quantités du détail estimatif du marché suite à l'intégration de ces prix nouveaux ;
- d'ajuster les quantités du détail estimatif du marché ;
- de prolonger le délai global d'exécution de 03 mois.

Les prix nouveaux provisoires notifiés au titulaire par ordre de service n° 9,14 et 15 sont rendus définitifs dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant HT du présent avenant n°1 est de 83 347,71 € HT et se décompose comme suit :

<u>Montant marché initial HT :</u>	3 439 262,95 €	
Total intégration des prix nouveaux HT :		+ 101 443,85 €
Total ajustements des quantités du marché HT :		- 18 096,14 €
<u>Montant HT du présent avenant :</u>	+ 83 347,71 €	
<u>Nouveau montant HT du marché :</u>	3 522 610,66 €	

Le montant du marché est porté de 3 439 262,95 € HT à 3 522 610,66 € HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'acte d'engagement du marché est modifié comme suit :

Article 2 PRIX

Le prix de l'ensemble des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial (y compris option 1) HT : 3 301 355,35 €

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Montant initial HT :	137 907,60 €
Augmentation apportée par l'avenant n° 1 HT :	83 347,71 €
Nouveau montant HT :	221 255,31 €

Le montant total du marché est ainsi porté à :

Montant initial HT :	3 439 262,95 €
Montant avenant n° 1 HT :	+ 83 347,71 €
Nouveau montant HT :	3 522 610,66 €

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE

Le bordereau des prix du marché initial est complété et modifié par le bordereau des prix supplémentaires qui fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le détail estimatif initial est complété et modifié par le détail estimatif qui fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 6 – DUREE DU MARCHÉ

Le présent avenant porte le délai global d'exécution à 24 mois.

ARTICLE 7 – RENONCIATION

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 8 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 9 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire

L'Entité Adjudicatrice
Au nom et pour le compte du SMTC

Xavier BONNEAU
Directeur de la SMAT

ANNEXE 1 – Bordereau de prix unitaire



ANNEXE 2 – Détail Estimatif

